VOUS EMMÉNAGEZ !

Réservé aux particuliers

Inutile de vous déplacer dans votre agence,

1. Vous avez un compteur Linky : contactez-nous quelques jours avant votre emménagement afin de programmer la souscription de votre contrat.

2. Vous avez un compteur électronique ou électro-mécanique : il vous suffit de relever les index de votre compteur, de compléter ce document et de l'adresser sous 48 h à :

SÉOLIS - Direction Commerciale
336 avenue de Paris
CS 98536
79025 NIORT Cedex
ou par mail à redaction@seolis.net

BIENVENUE CHEZ VOUS

Service Énergie Immédiate

Afin de faciliter les démarches lors d'un emménagement, l'électricité est en libre accès pendant une période de 30 jours entre deux occupants.Si vous ne souscrivez pas de contrat pendant cette période, la fourniture d'électricité sera suspendue.

VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

J'opte pour un contrat au Tarif bleu Réglementé* Référence Espace de Livraison

Option (voir au verso) : ☐ Base ☐ Heures Creuses ☐ Tempo

Date d'arrivée : ..... Lieu-dit : .....

Adresse du logement : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Vos coordonnées

Nom du titulaire : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom du co-titulaire : .....

Adresse de facturation (si différente du logement) : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Adresse Mail : ..... Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Si vous ête locataire : coordonnées de votre bailleur : .....

*Réservé aux particuliers qui conservent ou souscrivent le tarif bleu réglementé à SÉOLIS

RELÈVE DU COMPTEUR

Si vous possédez un compteur électronique, appuyez sur la touche « défilement » pour visualiser les différents index de votre compteur.

Option Base	Option Heures Creuses	Option Tempo		
		JOURS BLEUS	JOURS BLANCS	JOURS ROUGES
INDEX	INDEX **HEURES CREUSES** (cadran du haut)	HEURES CREUSES	HEURES CREUSES	HEURES CREUSES
	INDEX **HEURES PLEINES** (cadran du bas)	HEURES PLEINES	HEURES PLEINES	HEURES PLEINES

Relevé effectué le :

Signature :

DEMANDE DE MENSUALISATION OU DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour le règlement de vos factures d'électricité, SÉOLIS vous propose d'opter pour le prélèvement automatique.

Vous pouvez choisir entre :

☐ Le prélèvement à échéance de facture (le montant de votre facture est prélevé sur votre compte 15 jours après la date d'émission de la facture).

☐ Le prélèvement mensuel (une proposition d'échéancier vous est adressée et mis en place dès réception de votre accord)

Vous choisissez la date de vos prélèvements : ☐ 5 ☐ 10 ☐ 15 ☐ 20

Si l'une de ces propositions vous intéresse, merci de nous retourner ce document accompagné d'un R.I.B.

Nous vous enverrons par la suite un mandat à signer, autorisant SÉOLIS à effectuer les prélèvements sur votre compte.

Je souhaite souscrire gratuitement au service e-facture :

Une fois votre facture émise, vous recevrez un mail vous informant qu'elle est disponible sur votre Agence en Ligne.

☐ Oui, je renseigne mon adresse mail : .....

☐ Non

D-R14-SU-8 B Séolis - 336 avenue de Paris CS98536 79025 NIORT Cedex SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 € - RCS Niort 492 041 066 - Sous réserve d'erreurs typographiques.

LE TARIF BLEU RÉGLEMENTÉ

(pour les puissances de 3 à 36 kVA)

Le Tarif Réglementé de Vente d'électricité est encadré par les pouvoirs publics. Il évolue en fonction des coûts du secteur et est révisé généralement deux fois par an, usuellement en février et en août, suite à l'adoption d'une décision des ministres chargés de l'économie et de l'énergie après avis de la CRE.

L'OPTION BASE

- Le même prix, de jour comme de nuit, toute l'année.
- L'avantage de la simplicité.

Recommandée si vous utilisez peu d'appareils électriques et sans vous soucier des plages horaires de consommation.

L'OPTION HEURES CREUSES

- Un prix réduit 8h sur 24h, dites « heures creuses »*.
- Un prix d'abonnement en fonction du niveau de puissance que vous avez souscrit.

Recommandée si vous utilisez des appareils électriques importants, comme le chauffage électrique ou le ballon d'eau chaude électrique.

**Plage Heures Creuses selon réglage du compteur en place, non modifiable.*

L'OPTION TEMPO

- Un prix qui varie selon la période de l'année.
- Dans l'année : 300 jours à prix bas (bleu), 43 jours à prix moyen (blanc) et 22 jours à prix élevé (rouge).
- Ces jours sont précisés sur le calendrier Tempo, consultable sur ***www.seolis.net*** et sur le boîtier Tempo installé chez vous.
- Les 22 jours rouges sont répartis entre le 1er novembre et le 31 mars, ils peuvent être ou non consécutifs. Ils ne sont ni des samedis, ni des dimanches, ni des jours fériés.
- Quelle que soit la couleur, vous bénéficiez d'heures creuses, de 22h00 à 6h00.

Recommandée si vous disposez d'une autre énergie que l'électricité pour votre chauffage (poêle, insert par exemple) à utiliser pendant les périodes rouges.

* Réservé aux clients particuliers.

NOS AGENCES

Retrouvez-nous aussi dans nos agences de Niort, Melle, Bressuire, Parthenay et Thouars.
Nos horaires d'ouverture sont consultables sur www.seolis.net rubrique « Contact »

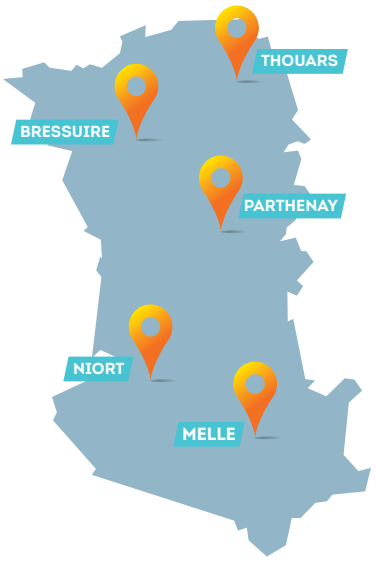

Photo © Fotolia.com

Séolis
SIEDS Energies • Services
Votre énergie est ici

336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX
SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000
RCS Niort 492 041 066

L'énergie est notre avenir, économisons-la !